



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Elections professionnelles 2018

Direction des Relations  
et des Ressources Humaines

Affaire suivie par  
Julien MOISSETTE

Téléphone  
01 57 02 62 77

Mél  
ce.drh@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
www.ac-creteil.fr

Arrêté du **28 MAI 2018**

**Portant fixation du nombre de sièges de représentants des personnels à la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des secrétaires administratifs de l'éducation nationale dans le ressort de l'académie de Créteil**

Le recteur de l'académie de Créteil, Chancelier des universités,

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié, fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'avis du comité technique académique du 28 mai 2018 ;

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

En application de l'article 6 du décret du 28 mai 1982 susvisé, le nombre de sièges de représentants des personnels à la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des secrétaires administratifs de l'éducation nationale est fixé ainsi qu'il suit :

GRADE	Nombre de représentants du personnel	
	Titulaires	Suppléants
SAENES Classe Normale	2	2
SAENES Classe Supérieure	2	2
SAENES Classe Exceptionnelle	2	2

Article 2

Les dispositions du présent arrêté sont applicables pour les élections professionnelles fixées au 06 décembre 2018.

Article 3

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'une publication.

Fait le **28 MAI 2018**

Le recteur,  
Chancelier des universités

  
Daniel AUVERLOT